

Négociation Annuelle Obligatoire « NAO »

Les négociations salariales 2017 sont donc terminées, la CGT a décidé de ne pas signer cet accord, voici pourquoi :

Comme chaque année, pendant les réunions de négociations de novembre et décembre, le tableau a été volontairement noirci par l'entreprise ; certaines organisations syndicales semblent être tombées dans le panneau et ont signé cet accord insatisfaisant, il suffit pourtant d'analyser avec lucidité les chiffres; quelques exemples :

Un marché mondial de la pharma en croissance à 6.3%, un marché cosmétique à +4.8% monde, de très fortes opportunités sur l'Amérique Latine, l'Asie, une mesure gouvernementale qui prévoit de rembourser les substituts tabagiques à 150€/personne pour 2018.

Pour l'entreprise : un résultat 2017 à **104 Millions d'€uros** ! Notre endettement qui est passé en positif à 19.5M€, nos capitaux propres qui ont augmenté de plus de 100 millions d'€ depuis 2014

Continuons notre analyse, l'année dernière l'augmentation a coûté à l'entreprise 1.8M€ pour une enveloppe globale de 1.5% , cette année nous sommes à 1.6%, on parle donc de moins de deux millions d'€... Combien a perçu l'entreprise au titre du CICE cette année ?? (Crédit impôt compétitivité emploi qui sert à créer de l'emploi, à augmenter les salaires) **6,7 Millions** !

En consacrant ne serait-ce que la moitié de cette somme c'est une enveloppe de 3% qui aurait pu être consacrée à nos augmentations.



Et ailleurs qu'est-ce qui se pratique ? Des exemples : chez IPSEN, BMS, Johnson&Johnson toutes les augmentations sont entre 2 et 3% ; dans le secteur pharmaceutique, notre entreprise continue via des augmentations minimales année après année à rester la voiture balai en terme de rémunération de son personnel (de - 7 à -15%) . Des preuves ?

Les salaires sont étudiés au niveau national chaque année (plus de 50000 bulletins de payes analysés) dans 290 entreprises. Nous vous donnons le résultat sur 6 groupes et niveaux très représentatifs (**en rémunération brute inclus 13eme mois, primes, hors Int/Part**) source rapport du Leem 2016) .

Comparez vous-même avec le vôtre... Salaires mensuels :

2B : 2174€ / 3B : 2599€ / 4B : 2977€ / 5B : 3662€ / 6B : 4588€ / 7B : 6127€

Et votre pouvoir d'achat dans tout ça ? : Une inflation Insee à 1.1% qui ne reflète pas la réelle augmentation du coût de la vie (il n'y a qu'à voir le défilé d'augmentations de tarifs en ce 1er janvier 2018...) une surcomplémentaire qui pèse sur le budget et surtout sur celui des petits salaires, résultat :

vous n'avez pas été augmentés cette année avec ce qui a été accordé.

Que faut-il faire pour changer tout ça ? **Donner plus de force aux syndicats qui se battent réellement et ne privilégient que vos intérêts !**

La Loi travail du gouvernement Macron est passée, la CGT Pierre Fabre a dénoncé les méfaits terribles qui nous attendent : la signature d'accord d'entreprise pour casser vos droits sera possible via l'accord de syndicats complaisants (nous reviendrons en détails sur les menaces dans un autre tract)

